

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de septembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 19 septembre 2022	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 13 Absents : 5 Votants : 22 dont 4 pouvoirs
--	---

PRESENTS : M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. COCHARD Philippe (suppléant) ; M. DABIN Michel ; M. DABIN Pierre (suppléant) ; Mme DAIN Marie-Antoinette ; M. DORET Michel ; M. DUPAS Bruno ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JOZEAU Jacky ; M. METREAU Jacques ; M. NOIRAUD Bernard ; M. POUPIN Pascal ; M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ;

ABSENTS EXCUSES :

M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à Mme DAIN Marie-Antoinette ;
M. BICHON Laurent a donné pouvoir à M. THOMAS Patrice ;
M. PILLOT Jean a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;
M. JEUDI Daniel est remplacé par M. DABIN Pierre ;
M. LIGNE Alain est remplacé par M. COCHARD ;
M. NERBUSSON Joël a donné pouvoir à M. JOZEAU Jacky ;
M. CESBRON Patrice ; M. CHEVALLIER Jérémy ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. FUZEAU Bruno ; M. MOTARD Jérôme ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. WANLIN Jean-Michel ;

ABSENTS : M. AIGUILLON Mickaël ; M. BARANGER Olivier ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DANGER Jean-Louis ; M. WOJTCZAK Richard

Secrétaire de séance : M. POUPIN Pascal

PROGRAMME RE-SOURCES PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE 2023 SUR LES BAC DU SEVT

La DRAAF Nouvelle-Aquitaine lance un appel à projet concernant les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pour la campagne 2023. Ces mesures permettent d'accompagner financièrement les exploitations agricoles pour des changements de pratiques sur des territoires avec des enjeux ciblés. Les quatre bassins d'alimentation des captages du SEVT sont concernés avec l'enjeu « eau qualité » (Cf. carte ci-contre).

Afin de proposer des mesures adaptées sur ces territoires, le SEVT construit un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) dans lequel figurent différentes MAEC :

- Des MAEC « système », dans lesquelles 90% des surfaces éligibles de l'exploitation sont engagées
- Des MAEC « localisées », pour lesquelles une ou plusieurs parcelles sont engagées

Ce document permettra de répondre à l'appel à projet pour le 21 octobre 2022.

Il sera ensuite soumis à une évaluation par les services de la DRAAF. Si le PAEC est retenu, une enveloppe financière lui sera allouée, les exploitations agricoles pourront contractualiser des MAEC à compter de la prochaine déclaration PAC 2023, pour une durée de cinq ans.

Il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président du SEVT à signer tous les documents relatifs à ce dispositif MAEC.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ce dispositif MAEC.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRET

